

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2018

Date de convocation : 1^{er} mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-huit, et le neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil
En exercice : 14 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Présents : 11 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude
Absents excusés : 3 SIBUET-BECQUET.

Ont donné pouvoir : 2

Votants : 13

Secrétaire de séance : Anne BOURNE

Présents :

SIBUET-BECQUET JC. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON L. -
BOCHET A. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. -
DA SILVA GOMES J.

Absents excusés :

REY E. - PATEFFOZ V. - NANTAS G.

Ont donné pouvoir :

REY E. a donné pouvoir à SIBUET-BECQUET JC.
PATEFFOZ V. a donné pouvoir à HUGONNIER J.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2018

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE : CHOIX DES ENTREPRISES

Conformément à la délibération N° 2017-02 du 17 février 2017 validant le projet de réhabilitation de la cure et autorisant M. le Maire à lancer la consultation des entreprises, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée en octobre 2017.

M. le Maire propose un comparatif technico-économique.

Suite à l'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'entreprise QUAY Henri pour le lot N° 1 - Démolition, maçonnerie pour un montant maximum de 8 201,00 € HT.
- autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le choix des entreprises pour les autres lots est reporté à un prochain Conseil.

Arrivée de Guillaume NANTAS

Présent : 12 - Votants : 14

REFECTION DU MUR A L'ENTREE DU CHEF-LIEU : CHOIX DES ENTREPRISES

La consultation a été lancée, les offres étant à remettre pour le 26 février 2018. Une rencontre est prévue avec les 2 entreprises mieux-disantes la semaine prochaine.

Cette décision est reportée au prochain conseil.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM-REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du Centre de gestion (Cdg).

Le contrat de travail est passé entre le Cdg et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent, depuis le 1^{er} janvier 2018, à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Vu la convention d'adhésion au service intérim-remplacement proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,
- autorise M. le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

AFFAIRES SCOLAIRES : NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte de la nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018 avec un retour de la semaine à 4 jours avec le mercredi non travaillé.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la transaction présentée sur la parcelle B 1569 à Fournieux.

Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente : M. le Maire propose le plan d'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente. Ces travaux sont exécutés par les employés du service technique. La commune fera l'acquisition d'électroménagers pour équiper cette cuisine.

Marteau cloche église : M. Le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement Jean-Claude BERGER et Pierre DUBOURGEAT pour la réparation du marteau de la cloche de l'église.

Dates à retenir

- 19 mars à 18 h à Saint-Vital : commémoration à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- 20 avril : pièce de théâtre à la salle polyvalente à 20h30 de la compagnie ETEROCLIT « RAPT » avec Bernadette Hénaff, Dominique Garnier et Jean-Claude Audemard
- 25 avril : club de lecture à 18h30 à Grésy/Isère
- 19 au 21 mai : expo photo d'art - 4^{ème} édition
- 11 novembre : exposition commémoration de la guerre 14-18
- A venir : exposition photos anciennes de Montailleux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.